



Monsieur le Représentant de la République de Gambie;

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples;

Mesdames et Messieurs les représentants des États;

Monsieur le Représentant du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ;

Mesdames et Messieurs les représentants de la Commission de l'Union africaine et d'autres organes de l'Union Africaine;

Mesdames et Messieurs les représentants des communautés économiques régionales;

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions nationales des droits de l'homme;

Mesdames et Messieurs les représentants d'organisations non gouvernementales;

Mesdames et messieurs;

Tous les protocoles observés;

Au nom du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADH), nous voudrions remercier la Présidente de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour nous avoir accordé l'occasion de faire cette déclaration à la 65^e Session ordinaire. Cette plate-forme offre aux institutions nationales des droits de l'homme et à d'autres parties prenantes partageant les mêmes idées de faire une introspection sur la situation des droits de l'homme en Afrique. Une introspection soutenue devrait conduire à s'attaquer aux obstacles qui empêchent le peuple africain de jouir pleinement ses droits et libertés fondamentales.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Gouvernement de la République de Gambie pour leur hospitalité continue. Nous tenons encore une fois de plus à féliciter chaleureusement la création et l'opérationnalisation de la Commission nationale des droits de l'homme de Gambie par la Loi N°8 /2017 du 13 janvier 2018 créant la Commission nationale des droits de l'homme.

Nous lançons un appel à toutes les parties prenantes des droits de l'homme de au niveau national, régionale ainsi que toute la communauté internationale à unir leurs efforts pour accorder le soutien nécessaire à cette nouvelle Institution.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le RINADH félicite également la République du Rwanda pour avoir accueilli des migrants en provenance de la Libye. Cela fait suite aux traces d'autres pays d'Afrique centrale et orientale qui ont accueilli des migrants et des réfugiés. Selon le HCR, la région africaine a accueilli au moins 4 millions de migrants et de réfugiés à la fin de 2018^[1]. Ce geste promeut l'esprit du thème de l'année 2019 tel que déclaré par l'Union africaine : *l'Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays : vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique.*

Nous lançons un appel à d'autres États africains à collaborer sans délai avec d'autres parties prenantes nationales, en particulier les institutions nationales des droits de l'homme, pour mettre en œuvre le Plan d'action adopté par le Forum politique du RINADH-Commission de l'Union Africaine qui vient de se tenir à Addis Abeba et qui s'est focalisé sur le Rôle des INDH dans la contribution aux solutions durables aux déplacements forcés en Afrique.

Conscients de l'importance de la migration et des défis et avantages qui en résultent, nous consacrerons notre prochaine conférence biennale au Caire à cette question, en mettant un accent particulier sur le Pacte mondial sur les migrations adopté à Marrakech l'année dernière. Nous avons également mis en place un groupe de travail sur les migrations, présidé par le CNDH du Maroc, qui a élaboré un plan d'action afin que nos INDH africaines puissent jouer un rôle plus important dans la protection et la promotion des droits des migrants. À cette occasion, nous exhortons les États africains à mettre en œuvre ce pacte et invitons leurs INDH respectives à s'engager davantage dans les processus de suivi et de mise en œuvre.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le RINADH salue l'alternance politique au sommet de la République du Congo entre le Président sortant Mr. Joseph Kabila Kabange et le Président ChisekediThsilombo Antoine Félix.

Cependant, le RINADH est profondément préoccupé par le rétrécissement sans cesse de l'espace démocratique en Afrique qui se traduit continuellement par des espaces civiques limités qui ne permettent pas à la société civile d'opérer dans un environnement propice. Cela a catalysé l'attaque contre les organisations de la société civile et la détérioration de la situation

des défenseurs des droits de l'homme sur le continent. L'adoption de lois visant à contrôler les financements reçus et l'adoption de lois nationales restrictives sapent et menacent le travail des défenseurs des droits humains. Les institutions nationales des droits de l'homme en tant que défenseurs des droits de l'homme elles-mêmes ne sont pas non plus à l'abri du contexte opérationnel hostile. Nous utilisons cette plate-forme pour demander aux gouvernements africains d'élaborer des lois nationales spécifiques qui protégeront les défenseurs des droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous rappelons la Déclaration de Marrakech adoptée par les institutions nationales des droits de l'homme lors de la 13^{ème} Conférence Internationale de l'alliance Globale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme tenue en octobre 2018. Au cours de la conférence, des points suivants ont été débattus notamment ; des éléments cruciaux d'un environnement favorable; comment surveiller l'espace civique et les menaces qui pèsent sur lui; comment protéger les défenseurs des droits de l'homme; comment protéger spécifiquement les femmes défenseuses des droits humains; comment protéger les INDH qui sont elles-mêmes des défenseurs des droits de l'homme; et comment développer une communication efficace sur les droits de l'homme ainsi que la promotion de récits positifs^[2].

C'est pourquoi, le RINADH exige une protection efficace des défenseurs des droits de l'homme et invite tous les acteurs concernés à soutenir la réalisation de l'esprit incarné par la Déclaration de Marrakech.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples offre un espace inclusif sûr qui permet aux INDH et aux OSC d'articuler les questions relatives aux droits de l'homme qui touchent le continent.

Cependant, le RINADH est profondément préoccupé par la violation et la restriction de l'indépendance de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Nous sommes préoccupés par le fait que cette tendance émergente remet aussi en cause le mandat des institutions indépendantes des droits de l'homme au niveau national.

Il est donc essentiel que toutes les parties prenantes étatiques et non étatiques concernées s'assurent que toutes les mesures nécessaires soient prises pour protéger son mandat tel que stipulé dans la Charte africaine.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le RINADH se félicite de l'entrée en vigueur de l'accord sur la Zone continentale africaine de libre-échange (AfCFTA). Il est louable qu'au moins 27 des 55 États membres de l'UA l'aient

ratifié au moment de la cérémonie de son lancement officiel qui s'est tenu au Niger en juillet 2019. Nous encourageons les Etats qui n'ont pas encore ratifié l'AfCTA à le faire rapidement ; avec le soutien de leurs institutions nationales des droits de l'homme respectives.

Le commerce est un formidable outil qui favorisera non seulement l'intégration, mais formalisera également nos initiatives collectives visant à travailler ensemble pour nous aider mutuellement à assurer la prospérité économique, sociale et culturelle en tant que continent. En outre, cela devrait renforcer « achetez l'Afrique, construisez l'Afrique » pour ce continent, qui offre un marché de plus de 1,2 milliard de dollars à l'entrepreneuriat croissant.

Cependant, nous sommes profondément préoccupés par le fait que les acquis escomptés de l'AfCTA seront affectés si les violences répétées infligées par les africains aux autres africains ne s'arrêtent pas.

Les attaques xénophobes en Afrique du Sud vont à l'encontre de l'esprit envisagé par l'AfCTA. La violence non seulement fait peser une menace sur les activités économiques régionales et porte atteinte à celles-ci, mais provoque également une effusion de sang inutile; et autres violations des droits. Le 11 septembre 2019, le RINADH a publié une déclaration condamnant les attaques xénophobes. Nous appelons tous acteurs étatiques et non-étatiques, à agir pour mettre en œuvre de manière urgente les actions proposées dans la déclaration.

Enfin, Madame la Présidente,

Nous tenons à saluer les efforts continus de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour faire progresser la réalisation des droits de l'homme sur le continent, bien que dans un contexte difficile. Le RINADH s'engage à toujours soutenir le mandat de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Je vous remercie et vous souhaite des fructueuses délibérations!!!!